

# CHARENTE

## LE DÉPARTEMENT

### PÔLE INFRASTRUCTURES & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Direction développement durable du territoire

Service environnement agriculture et  
aménagement durable

Secteur cohésion territoriale

#### Bureaux :

44 rue de l'Arsenal  
16000 ANGOULÈME

Monsieur Gérard LIOT

Maire

Commune d'Aussac-Vadalle

Mairie

61 rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE

14 DEC. 2023

Angoulême, le

Affaire suivie par Françoise BOURDET  
Ligne directe : 05 16 09 74 18

Référence : S0047472

Monsieur le Maire,

Par délibération de la Commission permanente du 7 avril 2023, le Département vous a accordé une subvention d'un montant de 5 555,00 euros en vue de l'aménagement d'une halte couverte dans un ancien bâtiment vacant.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai transmis à Monsieur le Payeur départemental, pour le versement sur le compte de votre collectivité, le mandat n° 37158 du 7 décembre 2023, d'un montant de 4 235,07 euros représentant la totalité de la subvention au vu des factures acquittées.

Je vous remercie d'informer le comptable de votre collectivité de ce paiement. Cela lui permettra, en effet, de procéder à une comptabilisation conforme à la décision d'attribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation  
Le Chef de service SEAAD



John BERGERON

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9  
www.lacharente.fr